

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026

Délibération N° 2026/011

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL à compter du 16 mars 2026

Considérant la délibération 2025-007 du Conseil Municipal du 16 janvier 2025, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 16 mars 2026 :

<u>1/16 page</u>	1 parution	75.00 €
	2 parutions	120.00 €
	3 et 4 parutions	192.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/8 page</u>	1 parution	105.00 €
	2 parutions	168.00 €
	3 et 4 parutions	269.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/4 de page</u>	1 parution	147.00 €
	2 parutions	236.00 €
	3 et 4 parutions	378.00 €
	(la 4ème parution gratuite)	
<u>1/2 page</u>	1 parution	206.00 €
	2 parutions	330.00 €
	3 et 4 parutions	528.00 €

(la 4ème parution gratuite)

1 page

1 parution	289.00 €
2 parutions	463.00 €
3 et 4 parutions	741.00 €
(la 4ème parution gratuite)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1 – fixer les tarifs des annonceurs du bulletin municipal comme définis ci-dessus,

2 – d'appliquer ces tarifs à compter du 16 mars 2026.

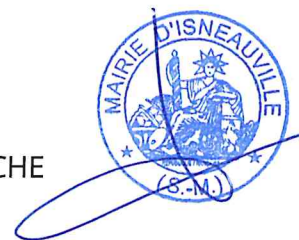
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 18 février 2026

Affichage : 18 février 2026